

## Plan de reprise sur site suite crise sanitaire COVID 19

26 mai 2020

### Information et formation :

Courrier information à destination des élèves et des familles sur les conditions d'ouverture de l'établissement et les modalités de la continuité pédagogique. Un SMS quotidien est adressé aux familles pour rappeler le jour de présence par filière.

Flyer pour information sur gestes barrières, protocole dans l'établissement et surveillance des symptômes et prise en charge maladie, pour les personnels, les élèves et les familles

Tous les personnels et les élèves sont formés, gestes barrières et protocole crise sanitaire en milieu scolaire, au moment de la reprise

Tous les documents du plan de reprise sont accessibles aux usagers et personnels dans l'ENT et dans classeur papier (vie scolaire, loge, salle des professeurs, cuisine, administration, salle des agents, bureau DDFPT et infirmerie)

### Principes de base en présentiel :

Prise température personnel et élèves, chez soi, chacun, avant de partir au lycée

Chacun se muni de deux masques, et de deux sacs plastiques. Les masques des personnels sont fournis, ceux des élèves doivent être achetés par eux même.

Non brassage des élèves (en cours et lors des circulations)

Distanciation physique, plus d'un mètre (4mètres carrés par personne)

Non partage des postes de travail ou nettoyage systématique si échanges matériels, chaque élève a sa propre table

Lavage des mains entrée et sorties de chaque cours,

Port de masques obligatoire élèves et personnels en continu.

Aération des espaces toutes les heures, au moins 10 minutes, nettoyage au moins deux fois par jours des locaux

Poubelles spécifiques pour matériels de désinfection, des masques et gants.

Affichage et marquage au sol et rubalise pour gestion des flux et partage des espaces et matériel

### Assiduité et continuité pédagogique :

Obligation de continuité pédagogique en distanciel ou présentiel au choix, et en alternance, le contrôle de l'assiduité se fait par PRONOTE, pour le téléenseignement ou les cours en présence

PFMP annulées jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Prêt de matériel info possible à tout moment

Déclaration des personnels et des élèves pour venir sur site (Non-obligation de présence sur site, mais déclaration télétravail pour les personnels sous conditions de vulnérabilité du personnel ou d'un proche, ou garde d'enfants) et en télé-enseignement sur déclaration des familles des élèves ou des élèves eux-mêmes.

Possibilité de déjeuner sur place : pour le mois de juin 2020 l'internat reste fermé.

L'établissement organise un accueil sur amplitude horaires, y compris pour les élèves censés être en distanciel, pour accès aux matériels et ressources numériques (CPI et salle de perm et CDI)

**Calendrier alternance présentiel/ distanciel :** A partir du 12 mai et jusqu'au 1 juin : permanence administrative, 1 journée semaine

Le 2 juin : reprise équipes intendance, agents, direction, personnels administratifs, vie scolaire, équipes pédagogiques

A partir du 2 juin, les familles sont reçues sur rendez-vous, ou suivant calendrier établi pour orientation, inscription, rendez-vous administratif ou éducatif

Du 3 au 5 juin : réunions d'équipes pédagogiques et formation gestes barrières et protocole pour les personnels enseignants

Du 8 juin au 3 juillet : reprise des élèves, 1 jour par semaine, par niveau, en présentiel, le reste en télé-enseignement, le mercredi est une journée consacrée à l'accueil des extérieurs, du public, des familles et du nettoyage des locaux.

Distanciel	Présentiel	EDT/ effectifs
3 <sup>ème</sup> PREPAMET : lundi, mardi (groupe2), (groupe1), vendredi	3 <sup>ème</sup> PREPAMET Gr 1 - Mardi 3 <sup>ème</sup> PREPAMET Gr 2 - Jeudi	Heures groupes seulement Si classe entière, ne prendre qu'un groupe (si plus de 15 élèves présents), l'autre groupe en salle de perm
TBAC : mardi, mercredi, jeudi, vendredi	TBAC : lundi	
1BAC et TCAP : lundi, mercredi, jeudi, vendredi	1BAC et TCAP : mardi	
2BAC : lundi, mardi, mercredi, vendredi	2BAC : jeudi	
2CAP : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi	2CAP : vendredi	

### Entrée et sorties élèves / circulations / récréations :

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'établissement, sauf suivant planning nécessaire au suivi de leur enfant et suivant rendez-vous, ils ne peuvent pas se rassembler aux entrées et sorties. Ils doivent être reçus dans le hall pour toutes les démarches administratives (inscriptions, bourses, examens ...)

Les élèves ne doivent pas se rassembler devant grilles et entrées,

L'établissement reste une zone non-fumeur

Les lieux de stationnement avant les cours et au moment des récréations sont identifiés par filières

Sur les cours avant : énergétique / élec

Sur les cours arrière : construction, métallerie, charpente, TEB

Les élèves en enseignement général restent dans la première salle indiquée dans l'EDT, les professeurs seuls circulent et rejoignent les élèves :

- les élèves situés au premier étage (TEB, ener, elec) : montent par le premier escalier et descendent par le même

- les élèves situés au second étage (AFB, ORGO Charpente, métallerie) : montent par le second escalier et descendent par le même

- les élèves de maçonnerie / bois et métallerie/ AFB rentrent par les accès extérieurs dans les ateliers

- les élèves ener et elec rentrent par les couloirs intérieurs

- les accès vestiaires doivent se faire en respectant les distances de sécurité en enseignement professionnel

Si EPS dans la journée, les élèves arrivent avec leur tenue d'EPS

**Restauration / internat** : cf. fiches de respect du protocole Education Nationale et Région. L'accès au réfectoire s'effectue par la porte à côté de la plonge (ex sortie) pour un lavage de mains avant le repas. Les plateaux (avec couverts, serviette et verre) seront préparés par les agents. Les élèves s'installent seul par table. Les carafes d'eau seront disposées sur les tables et réapprovisionnées par un agent. A la fin du repas, le tri des déchets se fera au fond du réfectoire à côté de la nouvelle porte de sortie. Il est nécessaire de réserver son repas auprès du service intendance. Le repas élève, payable le matin, est de 3.65 €.

Le protocole précis est joint en annexe **par atelier** : un protocole est édicté par les professeurs réunis en équipe, validé par seconde CHS courant juin, pour la rentrée de septembre

*NB : les PPMS et plan d'évacuation en cas d'alerte incendie restent inchangés*